

Conseil d'Administration du 27 mars 2023 à 17h00, dans la salle du Conseil de Grand Lac, 1500 bld Lepic 73100 AIX LES BAINS

| NOMS ET PRENOMS | Présents (X) | Absents excusés | Pouvoir donné à |
|---------------------------|--------------|--------------------|-----------------------|
| Marie Claire BARBIER | X | | |
| 2. Brigitte BARLET | X | | |
| 3. Danièle BEAUX-SPEYSER | X | | |
| 4. Renaud BERETTI | X | | |
| 5. Michelle BRAUER | X | | |
| 6. Mariétou CAMPANELLA | X | | |
| 7. Claire COCHET | | X | Danièle BEAUX-SPEYSER |
| 8. Jacques CONVERT | Х | | |
| 9. Gérard DILLENSCHNEIDER | | X | Colette PIGNIER |
| 10. Marina FERRARI | | Х | |
| 11. David GAILLARD | | Х | |
| 12. Nathalie GAMAIN | | Х | Edouard SIMONIAN |
| 13. Bernard GELLOZ | X | | |
| 14. Pascale GLOUANNEC | Х | | |
| 15. André GRANGER | | X | |
| 16. Alain HOTIER | | X | |
| 17. Antoine HUYNH | Х | | |
| 18. Agron KALLABA | Х | | |
| 19. Myriam MONANGE | Х | | |
| 20. Christian MOUNIER | X | | |
| 21. Julie NOVELLI | | Х | |
| 22. Colette PIGNIER | Х | | |
| 23. Edouard SIMONIAN | Х | | |
| 24. Jean-Marc VIAL | Х | | |
| 25. Guy WARIN | Х | | |

Autres présents non votants :

Marie RENAUD Laurent LAVAISSIERE Muriel BORRELY-DUBINI Olivier VERDENAL Aurore FRAISSE

Directrice du CIAS Grand Lac Directeur Général des Services Grand Lac Assistante de Direction du CIAS Grand Lac Directeur services finances Grand Lac Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20.03.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 mars 2023 a été transmis le 20 mars 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2023

Le Président

Renaud BERE Asquise de reception en prefective

Date de réception préferte Président

La Vice Présidente Danièle BEAUX-SPEYSER



DÉLIBÉRATION

N°:41

Année: 2023

Exécutoire le :

Publiée le :

Visée le :

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2019-10 de fourniture de carburants par cartes accréditives Avenant n° 1

Monsieur le Président rappelle que le CIAS de Grand Lac a confié à l'entreprise TOTAL, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, la fourniture de carburants dans le cadre du marché 2019-10 (Accord cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum).

Ce marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence car la société TOTAL est la seule à posséder des stations-services dans un rayon de 5 km autour du siège de Grand Lac avec des postes carburants accessibles aux poids lourds.

Le marché prend fin le 30 avril 2023. Sa reconduction nécessite la mise en place d'une nouvelle convention de groupement de commandes et une délibération de Grand Lac et du CIAS.

Dans l'attente de la relance du nouveau marché et afin de pouvoir assurer la continuité de service et de travailler avec les services opérationnels sur une solution adaptée à tous, il est proposé que le marché 2019-10 fasse l'objet d'une prolongation de 4 mois, soit jusqu'au 31 août 2023, afin de permettre une consultation pour retenir un nouveau titulaire.

Il convient donc de conclure un avenant à cet effet avec l'entreprise TOTAL.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché 2019/10, annexé à la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2023

Le Président

Renaud BERETT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour le Président La Vice Présidente Danièle BEAUX-SPEYSER

Conseillers en exercice : 25

- Présents : 17

- Présents et représentés : 20

- Votants: 20 - Pour: 20 - Contre: 0 - Abstentions: 0

- Blancs : 0

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,

- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20230327-DELIB41-DE Date de réception préfecture : 31/03/2023

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citeyens" sur le site www.telerecours.fr





Marché n°2019 – 10 Fourniture de carburant pas cartes accréditives

AVENANT N°1

ENTRE:

CIAS Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500 bd LEPIC - 73100 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "CIAS Grand Lac"

D'UNE PART,

<u>ET</u>

L'entreprise TOTAL MARKETING FRANCE, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, représentée par Isabelle GAUTHIER responsable Clients Centralisés CARTES PETROLIERES-VENTES NATIONALES, et désigné ci-après par l'expression « TOTAL »,

D'AUTRE PART,

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20230327-DELIB41-DE Date de réception préfecture : 31/03/2023

ARTICLE 1 - OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de fourniture relatif à l'achat de carburant, le CIAS de Grand Lac a confié à l'entreprise TOTAL, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, la fourniture de carburants dans le cadre du marché 19/10 (Accord cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum).

Ce marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence, la société TOTAL étant la seule à posséder des stations-services dans un rayon de 5 kms autour du siège de Grand Lac et avec des postes carburant accessibles aux poids lourds.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

Le marché passé en groupement de commande entre Grand Lac et le CIAS arrive à son terme le 30 avril 2023.

Ça reconduction nécessite la mise en place d'une nouvelle convention de groupement et les délibérations du bureau de Grand Lac et du conseil d'administration du CIAS.

Les dates fixées aux calendriers du Conseil d'Administration du CIAS et du Bureau de Grand Lac, ne permettent pas la relance du marché dans les temps impartis.

Afin de pouvoir assurer la continuité de service et de travailler avec les services opérationnels sur une solution adaptée à tous, le marché initial doit faire l'objet d'une prolongation de 4 mois soit jusqu'au 31 août 2023, afin de permettre une consultation pour retenir un nouveau titulaire.

ARTICLE 3 - IMPACT FINANCIER

Le marché passé par le CIAS de Grand Lac étant sans minimum ni maximum, cet avenant n'a pas d'impact financier.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

| Fait en | un | exemi | ol | aire |
|---------|----|-------|----|------|
|---------|----|-------|----|------|

À , le

À AIX LES BAINS, le

Pour la société TOTAL MARKETING FRANCE 562, avenue lu parc de l'Île 94000 NANTERRE,

M./Mme Représentant la société **Pour LE CIAS de Grand Lac** 1500, boulevard Lepic 73100 AIX LES BAINS

Le Président Renaud BERETTI

> Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20230327-DELIB41-DE Date de réception préfecture : 31/03/2023

Acte à classer

DELIB41

-1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-03-31T10-35-26.00 (MI244156399)

Identifiant unique de l'acte :

073-267303428-20230327-DELIB41-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Marché n.2019-10 de fourniture de carburants par car

accréditives - avenant n.1

Date de décision :

27/03/2023

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

Commande Publique
 Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte: 41 DELI

Multicanal: Non

MP 1910 fourniture carburants.PDF

Pièces jointes :

41 DELIB-

Type PJ: 21_RP - Rapport de présentation

1 Annexe Marché publi...

Imprimer la PJ avec le tampon AR

PAGE DE GARDE 1.PDF Type PJ: 99_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

 Préparé
 Date 31/03/23 à 10:31

 Transmis
 Date 31/03/23 à 10:35

 Accusé de réception
 Date 31/03/23 à 10:42

Par BORRELY DUBINI Muriel
Par BORRELY DUBINI Muriel